

**COMPTE RENDU**  
**CONSEIL MUNICIPAL du 13 juin 2015**

---

**Présents** : Christian PAILLOUX, Odile VELLE, Maïté BARBECOT Sylvie BURLLOT, Julien ADAMI, Patrice LÉBOUCHARD, Jean-Luc MIOCHE, Arlette GENDRONNEAU, Anne-Sophie BAGE, Thierry VALLEIX, Arnaud LAPRA, Marie-Paule CHAZAL, Maria SENECAIRE.

**Excusés** : Guy GALLAIS (pouvoir à Jean-Luc Mioche), Gérard GUITTARD (pouvoir à Marie-Paule CHAZAL).

Secrétaire de séance : Maria SENECAIRE.

**Ordre du jour :**

- Point Communauté de Communes Les cheires
- Convention mission de Maîtrise d'œuvre S.M.V.V.A.
- Consultation Schéma Directeur d'Aménagement de la gestion de l'eau
- Alternatifs désherbage chimique
- Courrier SIVOM d'Issoire pour demande de travaux 2016
- Disponibilité pour convenances personnelles Marilyn : remplacement
- Demandes dépôt container de récupération de textiles (Le Relais et Emmaüs)
- Informations diverses

Aucune remarque n'est à apporter au compte-rendu du conseil municipal du 9 mai 2015.

**1- Point Communauté de Communes par Christian Pailloux**

Le dernier conseil communautaire a été annulé (motif inconnu) et la date est refixée au 6 juillet prochain.

Les différents travaux continuent.

Une rencontre du comité de pilotage de la fusion éventuelle des 3 communautés de communes (Les Cheires, Gergovie Val d'Allier et Allier Comté Communauté) a eu lieu, suite aux directives de création de communautés de communes de plus de 20 000 habitants.

Une première rencontre de la commission finance/budget avait pour objet de vérifier l'état des finances de chaque communauté impliquée. Christian a pu constater que les budgets sont disparates (au vu du nombre d'habitants). Il semblerait que la communauté de communes Gergovie Val d'Allier ait une santé financière « fragile », alors que pour les 2 autres, c'est plutôt correcte.

Le prochain comité de pilotage est prévu pour septembre prochain.

Marie-Paule demande s'il existe une obligation de regroupement des 3 communautés de communes ou d'autres.

Christian précise que pour l'instant, aucune obligation n'a été fixée, mais qu'il est préférable d'anticiper et de se pencher sur une éventuelle fusion avant que cela soit imposé.

Par ailleurs, les maires des 11 communes composant la communauté de communes des Cheires avaient répondu à un sondage sur ce regroupement. Les 11 avaient répondu favorablement, mais depuis peu, le maire du Vernet-Sainte-Marguerite a demandé à quitter Les Cheires. Il souhaiterait se rapprocher de la communauté de communes du Sancy. Une demande auprès de la préfecture est en cours.

Maïté s'interroge sur l'avenir du multiple rural du Puy d'Alou. Le Maire de Saulzet-le-Froid a confirmé sa volonté de rester lié à la communauté de communes des Cheires.

Sylvie s'inquiète également quant à ce nouveau regroupement, notamment au niveau de l'urbanisme. Autant, notre PLU s'inscrit dans l'intercommunalité actuelle, autant cela semble illisible dans une communauté aussi étendue.

Marie-Paule craint que pendant cette réflexion, d'autres sujets soient au ralenti, comme le Clos d'Issac.

Christian précise que le Clos d'Issac s'inscrit dans une autre réflexion, que le groupe de travail avance.

La volonté de la communauté de communes des Cheires est de devancer et d'anticiper ce regroupement, en réfléchissant aux compétences de ce nouveau territoire.

Thierry conclut qu'en l'absence de fusion, il en ressortira au minimum des échanges très positifs.

## 2- Convention mission de Maîtrise d'œuvre S.M.V.V.A.

Nous devons signer cette convention pour débiter la tranche 1 du plan d'aménagement du bourg (rues des Farges, de la boucherie, des courtes et impasse de l'Enfer).

Le cabinet GEOVAL a été retenu.

Autorisation donnée à Christian pour la signature de cette convention.

## 3- Consultation Schéma Directeur d'Aménagement de la gestion de l'eau

Doit être inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal, la consultation de la commune sur le Schéma Directeur d'Aménagement de la gestion de l'eau (SDAGE), devant être adopté fin 2015, pour la période 2016 à 2021. La réponse doit parvenir avant le 18/06/2015. Le suivi du dossier est confié à Thierry. Le SDAGE s'applique à l'ensemble du bassin Loire-Bretagne, il chapeaute le SAGE.

## 4- Alternatifs désherbage chimique

L'Agence de l'Eau propose des subventions aux communes pour lutter contre le désherbage chimique. Le travail réalisé en régie par les employés sur le sujet est éligible. Un dossier vient d'être envoyé. Il doit être complété par une délibération approuvant cette demande de subvention. Il semblerait néanmoins que pour 2015, cela soit compromis. Comme toute subvention, il faut normalement attendre la réponse de l'organisme avant de commencer les travaux.

## 5- Courrier SIVOM d'Issoire pour demande de travaux 2016

Nous avons reçu une demande du SIVOM pour la programmation des travaux envisagés sur notre commune pour 2016 afin d'établir un projet d'intervention.

Il convient de répondre par la tranche 2 du PAB (rues des Gourlettes, Côte Gros Jean et de la Poterne). Serait-il judicieux de prévoir également le projet de l'Allée des Marronniers à plus ou moins court terme, ce projet ayant été abordé en conseil municipal depuis une dizaine d'années.

Arnaud demande s'il est possible de prévoir également la rue de la Chantelle ; pas prévu au programme.

Sylvie souhaiterait un plan des réseaux communaux, et s'interroge si le SIVOM a réalisé un diagnostic de nos réseaux comme fait dernièrement sur les réseaux de la tranche 1 par l'intermédiaire de caméras. Cela nous permettrait d'envisager d'éventuels travaux d'après un constat précis du réseau.

A l'occasion de cet échange, Christian propose d'étudier la mise en circulation continue de l'eau de la fontaine située place de l'ormeau. Il s'agit d'eau potable qui coule en continu. Sylvie exprime sa désapprobation, soulignant que c'est au contraire à l'image de l'Auvergne « château d'eau de la France » dans un village touristique où de nombreux visiteurs peuvent apprécier de se désaltérer à une fontaine. Marie-Paule et Jean-Luc se renseignent sur la possibilité d'apposer une petite pancarte « eau potable » et si des exigences sanitaires en découlent.

Arnaud complète en demandant s'il est possible d'estimer le débit de cette fontaine et surtout le coût de cette eau.

## 6- Disponibilité pour convenances personnelles Marilyn : remplacement

Il y a une dizaine de jours, Marilyn a demandé une disponibilité pour convenance personnelle, à effet immédiat. Christian a répondu positivement très rapidement pour une disponibilité de 3 mois, mais aussi de formuler sa demande de disponibilité d'un an à compter de septembre 2015, car pour une telle période, un préavis de 3 mois est obligatoire.

Par conséquent, depuis le 1<sup>er</sup> juin, le secrétariat de mairie est assuré par une seule secrétaire, Nathalie.

Le remplacement est nécessaire et sera à hauteur de l'existant, soit 70% de temps de travail.

Quelques candidatures ont été adressées en mairie suite uniquement à une diffusion de l'offre par le bouche-à-oreilles.

Christian souhaiterait que quelques élus se joignent à lui pour les entretiens d'embauche, en présence également de Nathalie (sans prise de parole pendant l'entretien).

Marie-Paule demande que des fiches de poste soient au préalable réalisées. Christian et Thierry répondent que les fiches ont été travaillées dès notre prise de mandat en concertation entre les élus, les 2 secrétaires et le centre de gestion (notamment suite à l'intervention d'une psychologue du travail). Peut-être faudrait-il revoir ces fiches de poste avant les entretiens pour vérifier si les tâches ont évoluées entre les secrétaires.

Christian précise qu'il ne souhaite pas revivre les difficultés rencontrées depuis ses prises de fonction, et difficultés qui existaient de longue date, antérieures à mars 2014.

Il est important que les 2 secrétaires puissent se remplacer sur toutes les tâches liées au secrétariat de mairie, même si des spécificités sont souhaitables selon les profils, Nathalie ayant plutôt en charge la partie comptabilité. Christian, Thierry, Jean-Luc et Marie-Paule se chargeront du recrutement, mais toutes les offres de candidature sont disponibles et accessibles à l'ensemble des élus.

La question de faire appel au centre de gestion pour bénéficier d'un remplacement rapide et opérationnel est posée. La réponse se résume au coût élevé engendré par cette démarche.

Il est urgent de programmer ces entretiens au plus vite pour une éventuelle prise de poste au 1<sup>er</sup> juillet 2015.

## **7- Demandes dépôt container de récupération de textiles (Le Relais et Emmaüs)**

Ces 2 demandes sont identiques mais les approches différentes :

- Le Relais : le fruit de la récupération profite à un niveau international
- Emmaüs : cela finance des postes de réinsertion (contrats aidés...) au niveau local.

Suite à l'action menée par la commission solidarité le 29 mai dernier, beaucoup de textile a été récupéré au bénéfice d'Emmaüs.

Une remarque d'Arlette concerne le peu de participants à cette action du fait de la gratuité des articles. Maria, référente de l'action, précise que ce sujet avait été abordé lors de la préparation de la manifestation. L'ensemble des organisateurs a souhaité pour cette première édition qu'il n'y ait pas d'échange d'argent, l'objectif principal étant de créer du lien autour d'une action généreuse. La possibilité de faire des dons sous forme d'argent n'a pas été souhaitée. La commission solidarité se réunit dans une dizaine de jours pour faire un point.

Le point positif est tout de même le nombre de colis remis à Emmaüs.

Suite à un échange avec Emmaüs, en la personne de Bruno Ligocki (représentant local), Christian nous informe que la tonne de textile est vendue environ 450€ et que le département a recueilli environ 1500 tonnes l'an passé. D'ailleurs, une visite du site d'Emmaüs à Puy-Guillaume est proposée aux élus par Bruno Ligocki.

Arlette souligne que certaines personnes ont rencontré quelques mésaventures lors de dons à Emmaüs.

Concernant le container, le choix des élus s'est porté sur l'association Emmaüs de par sa proximité d'intervention et du représentant local.

## **8- Informations diverses**

**Téléphonie** : Anne-Sophie et Maria

Le travail a consisté à faire un état des lieux des lignes existantes, et selon les différents fournisseurs. Il en ressort plusieurs lignes inexploitées et facturées. Le projet initial consistait à réunir l'ensemble des lignes et fournisseurs en une seule et unique offre. Malheureusement, les devis proposés étaient supérieurs aux dépenses actuelles. Afin de faire des économies rapides et efficaces, il est proposé de résilier :

- Ligne téléphonie de la salle des associations (ex-médiathèque)
- Ligne internet de la même salle
- Ligne téléphonique du défibrillateur devant la mairie ; il suffira de rebrancher le téléphone de la médiathèque actuelle sur l'ancienne ligne (école) toujours fonctionnelle.

Il convient également de changer le portable de l'équipe technique. Nous en profiterons pour revoir le forfait à la baisse.

Ces changements conduisent à une économie d'une centaine d'euros par mois.

L'ensemble des élus donnent leur accord pour ces modifications.

### **Baux communaux** : Sylvie

Sylvie demande que des compteurs individuels (gaz, électricité, eau) soient installés sur le logement de Chadrat. La régularisation des charges est à faire, et sans ces compteurs individuels, il sera difficile de facturer au locataire. Le coût de ces réalisations est inscrit au budget. Il sera demandé à Gérard soutenu par Patrice de s'en charger. Sylvie regrette qu'après le travail réalisé sur les baux communaux, les révisions des loyers et renouvellement des baux n'étaient été faits. Il convient de rappeler que ces tâches sont confiées au secrétariat de mairie et à programmer dans un planning annuel.

### **Terrain Moto Cross** : Thierry

Après renseignements pris auprès de différentes instances dont la DDT (Direction Départementale du Territoire), un refus est formulé pour l'aménagement de cette zone.

En effet, l'activité en projet nécessite un permis d'aménagement à déposer par le propriétaire et l'exploitant, ce qui n'a à priori jamais été fait, alors que l'on peut faire le constat que la zone a subi d'importantes modifications entre 2009 et 2014, tel que cela ressort de l'examen des photos aériennes pour ces deux années. L'activité en question apparaît incompatible avec le classement en zone ND du POS, dans laquelle se trouve la parcelle concernée.

### **Réunion ADS / demande d'urbanisme** : Thierry

L'équipe est au complet et couvrira 54 communes représentant environ 64500 habitants. Le coût supporté par notre commune devrait être inférieur à 5000 € (7500 € budgétisés).

Le 1<sup>er</sup> trimestre 2015 a enregistré 550 actes.

Les principales caractéristiques du service proposé s'établissent comme suit :

- Un instructeur référent par commune (non encore désigné), mais l'instruction des dossiers sera un travail d'équipe;
- Une permanence / mois / EPCI ;
- Des rendez-vous peuvent être pris avec les élus, à la demande ;
- Un objectif est d'éviter les avis tacites, la capacité du service sera adaptée pour cela ;
- Une information sur le service sera disponible sur le site internet du Grand Clermont.

Il a été demandé une commune pilote sur la communauté de communes des Cheires, 3 ont répondu : Chanonat, Tallende et Aydat.

La délégation de signature a été accordée pour les demandes de pièces complémentaires et les prolongations de délais.

Tous les courriers seront faits en lettre simple, sauf pour les cas jugés difficiles, où les courriers seront en recommandé avec accusé réception.

Le logiciel Carte@ADS a été adopté. Il est déjà utilisé depuis 5-7 ans par le Grand Lyon. Il sera accessible par l'Internet (de n'importe quel ordinateur), en permanence, par un système identifiant/mot de passe

Il permettra notamment :

- D'éditer tous les documents d'affichage et le récépissé de dépôt ;
- De constituer un historique et de remplacer, le cas échéant, le registre papier ;
- Un calcul indicatif des taxes d'aménagement ;
- Le suivi des chantiers

L'ADS peut être consulté dans le cadre de l'élaboration du PLU.

### **Communication** : Julien

Le bulletin municipal dédié au budget devrait être distribué avant la fin du mois de juin.

### **SIVOS** : Julien

Le CLSH sollicite très régulièrement le SIVOS. Effectivement, le CLSH rencontre des difficultés financières importantes dues notamment à :

- Un redressement de l'URSSAF de 10 000 €
- La mise en place de TAP avec des contrats de travail inadaptés

Les solutions possibles sont orientées vers une augmentation du tarif de cantine (englobant la surveillance et l'animation). La tarification des TAP a été soulevée mais l'ensemble des élus siégeant au SIVOS ne sont pas favorables à cette possibilité. En réflexion, la mutualisation à l'échelle intercommunale, des TAP.

De plus, la mobilisation des parents d'élèves est faible quant à l'administration du CLSH. C'est pourquoi, le CLSH a revu ses statuts : peuvent siéger au conseil d'administration du CLSH toutes personnes volontaires et compétents, sans pour autant être parents d'élèves d'un enfant accueilli à l'école de la Monne. Peut-être y aura-t-il plus de candidats.

#### **Action Poubelles** : Arnaud

Plus de 80 affiches ont été collées sur les poubelles laissées sur la voie publique.

Quelques retours :

- Quelques erreurs : poubelles laissées sur des propriétés privées (sans référence cadastrale difficile de savoir)
- Des cas sans solutions, si ce n'est un arrangement avec un voisin

Quatre personnes se sont manifestées suite à cette action. Arnaud a pris en charge les remarques (propriétés privées notamment), et laissé son numéro de téléphone à d'autres pour prise de contact (sans appel ce jour). On peut également constater « rue principale » que certaines poubelles sont rentrées après la collecte.

A suivre !

#### **Rond-point entrée allée des marronniers** : Arlette et Anne-Sophie

La commission embellissement demande l'accord des élus concernant la modification du rond-point et/ou son aménagement. Elle propose :

- La suppression du rond-point et installation de stop : refus, ce n'est pas de notre compétence (Conseil Départemental)
- Installation de rocher + plantation de vivaces : accord, même si cela ne satisfait pas les « Plus Beaux Villages de France » qui souhaiteraient simplement la suppression de ce rond-point (dixit Patrice et Arnaud). Mais dans l'immédiat, cette solution est retenue afin de retrouver une entrée de village un peu plus accueillante.

#### **Jeux des enfants** : Thierry

La remise en état des jeux commencera le 15 juin, et débutera par Chadrat.

La proposition de décapage à l'aide de produits chimiques n'a pas été retenue car les infiltrations dans les sols seront importantes, et les jeux étant destinés aux enfants, nous ne sommes pas en mesure de garantir les effets indésirables. Par conséquent, ils seront poncés. Travail important pour l'équipe technique.

#### **Place du 8 mai et parking autocars** : Julien

Suite à l'intervention de Julien auprès des chauffeurs se garant sur la place du 8 mai, nous apprenons que les offices de tourisme d'Aydat et de Saint Saturnin orientaient sur ces emplacements. L'information a donc été transmise à l'OT de Saint Saturnin (qui transmettra à Aydat) de déposer si besoin les touristes sur la place, mais de se garer place des razes.

Nous devons envisager d'effacer le zonage au plus vite de la place du 8 mai.

#### **Chapelle de la Madeleine** : Sylvie et Christian

Une visite est prévue le 16 juin en présence de Madame CROS, Architecte des Bâtiments de France. Odile rappelle que des expositions sont prévues.

#### **AVAP / PADD / PLU** : Sylvie

il est demandé de réserver la date du 3 octobre 2015 pour la réunion publique et visite sur le terrain avec la présence du cabinet Descoeur pour informer l'ensemble des administrés des avancées du PLU et de l'AVAP.

Maria précise que la date était déjà retenue pour l'accueil des nouveaux arrivants, mais que cela va être rediscuté avec la commission solidarité lors de la prochaine réunion. Il semble difficile de maintenir ces 2 rendez-vous le même jour.

**Dates conseil municipal** : Christian

Il est rappelé que pendant la période estivale, un conseil municipal sera maintenu en juillet. La date du 2<sup>ème</sup> samedi du mois ayant été choisie depuis le début du mandat, cette date ne sera pas modifiée même s'il coïncide avec le week-end du 14 juillet.

Odile en profite par faire appel aux élus volontaires pour l'organisation de cette manifestation nationale.

**Prochain conseil municipal le 11 juillet, horaire à préciser.**